



MAIRIE DE LUSIGNAN – BP 40002 – 86600 LUSIGNAN / TELEPHONE 05 49 43 31 48 / TELECOPIE 05 49 43 61 19
Site : www.lusignan.fr - courriel lusignan@cg86.fr

N° de délibération : 2013/ 01 Nomenclature de l'acte : 8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2013**

Le 5 février deux mil treize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le 11 février 2013, à 20h30.

Le 11 février deux mil treize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. René Gibault, Maire.

Etaient présents : M^{mes} et MM. Marcel Bell, Christine Baulouet-Chaintré, Andrée Blaison, Annick Bernardeau, Jean-Louis Durand, Marie-Hélène Gautron, René Gibault, Eric Girard, Patrick Hérault, Françoise Hacquet, Sophie Lancereau, Francine Maringues, Marie-Françoise Pottier, Christine Pradère, Francis Rogeon, André Sauvion, Gérard Van Praët.

Absents représentés : MM. Yoann Guérin et Pierre Maricourt.

Absents excusés : M^{mes} et MM. Priscille Cordier, Claudie Cousin, Bernard Jean, Jean-Pierre Richer.

Madame Marie Hélène Gautron est nommée secrétaire de séance.

Objet : Aménagement du Cœur de Ville

Présentation de l'avant-projet définitif (APD) de la phase 2 : restauration de la porte de ville (1^{ère} tranche).

Demande de subventions

Madame Francine MARINGUES, adjointe au Maire en charge de la valorisation du patrimoine, rappelle au Conseil Municipal le déroulement de ce projet et les travaux réalisés en 2012.

La phase 1 de ce programme est maintenant réalisée ; elle a consisté à démolir trois bâtiments adossés aux tours et à remettre à jour partiellement les douves ainsi que le pont médiéval.

Pour cette phase de travaux, la DRAC a prescrit une opération archéologique afin d'avoir une meilleure connaissance de la construction des fortifications et de leurs modifications successives et de recueillir des informations visant à guider le projet de restauration.

Celle-ci a été réalisée par la SCOP Atemporelle de Parthenay (79) qui a pu dater, à partir de sondages, de fouilles et de documents d'archives, la porte du XIII^{ème} siècle.

Pour la phase 2 des travaux, Madame Francine MARINGUES présente le devis détaillé comme suit :

Phase 2 - exercice 2013

1.1	INSTALLATION GENERALE DE CHANTIER	4 490.00 €
1.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 490.00
1.2	PONT	139 255.00 €
1.2.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 480.00
1.2.2	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	134 775.00
1.3	CONTRESCARPE NORD	77 255.00 €
1.3.1	INSTALLATION DE CHANTIER	1 280.00
1.3.2	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	75 975.00
1.4	CONTRESCARPE SUD	46 950.00 €
1.4.1	INSTALLATION DE CHANTIER	800.00
1.4.2	DEMOLITION	2 200.00
1.4.3	REPRISE DES PAREMENTS EXTERIEURS	43 950.00
1.5	PARAPETS	155 850.00 €
1.5.1	PARAPETS DU PONT	83 850.00
1.5.2	PARAPET DU MUR DE CONTRESCARPE NORD	41 900.00
1.5.3	PARAPET DU MUR DE CONTRESCARPE SUD	30 100.00
1.6	PAVAGE ET CANIVEAU EN PIERRE	128 160.00 €
1.6.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	49 960.00
1.6.2	RETELEMENT DE SOL EN PIERRE	78 200.00
1.7	TOUR NORD	16 114.00 €
1.7.1	INSTALLATION DE CHANTIER	5 224.00
1.7.2	PIOCHEMENT DES PAREMENTS EXTERIEURS	3 880.00
1.7.3	CURAGE INTERIEUR DE LA TOUR	7 010.00
1.8	TOUR SUD	15 534.00 €
1.8.1	INSTALLATION DE CHANTIER	4 924.00
1.8.2	PIOCHEMENT DES PAREMENTS EXTERIEURS	3 360.00
1.8.3	CURAGE INTERIEUR DE LA TOUR	7 250.00
TOTAL Général H.T		583 608.00 €
TVA 19.60 %		114 387.17 €
TOTAL Général TTC		697 995.17 €

Le budget prévisionnel (tranche 2013) pour la mise en valeur de la porte occidentale se décompose comme suit :

OBJET	Montant HT
*Travaux	583 608.00 €
Acquisitions immobilières (<i>voir plan annexe</i>)	
Tour gauche (nord)	50 000.00 €
Tour droite (sud)	63 000.00 €
*diagnostic archéologique	15 000.00 €
*Maîtrise d'œuvre (12 % travaux)	70 033.00 €
*Divers contrôles	10 000.00 €
Sous total HT	791 641.00 €
TVA (*) (678 641.00 €)	133 014.00 €
TOTAL TTC	924 655.00 €

Les partenaires sollicités sont énumérés ci- dessous :

- Etat programme DETR 2013 (23%)
- Région Poitou-Charentes
- Département de la Vienne
- Réserve parlementaire
 - Mr Jean-Pierre RAFFARIN, Sénateur
 - Mr Jean- Michel CLÉMENT, Député
- Ministère de l'Intérieur
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Fondation du Patrimoine
- Fondation du Crédit Agricole
- SORÉGIES Patrimoine

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	583 608.00 €	État (DETR 23 %)	182 076.00 €
Maitrise d'œuvre (12%)	70 033.00 €	Région Poitou-Charentes (25 %) (CRDD)	197 910.00 €
Divers contrôles	10 000.00 €		
Diagnostic Archéologique	15 000.00 €		
Acquisition des tours	113 000.00 €	Département (20%)	60 000.00 €
		Département (ouvrage d'art)	15 000.00 €
		SORÉGIES Patrimoine	10 000.00 €
		Réserve Parlementaire	50 000.00 €
		Fondation Crédit Agricole	15 000.00 €
TOTAL HT	791 641.00 €	Autofinancement/Emprunt	269 009.00 €
TVA	133 014.00 €	FCTVA	125 660.00 €
TOTAL TTC	924 655.00 €	TOTAL	924 655.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, le dossier est accepté tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions aux partenaires financiers suivants :

- L'État au titre de la DETR programme 2013.

Le Conseil Municipal demande à Madame La Préfète de la Vienne de transférer le reliquat de la DETR (programme 2012) sur la deuxième tranche (programme 2013), soit la somme de 47 804.86 €.

La demande 2013 ne porte que sur la différence soit 134 271.14 €.

- Le Département de la Vienne
- La Région Poitou-Charentes
- Au titre de la Réserve Parlementaire
- La Fondation du Crédit Agricole

Objet : Vente de l'immeuble cadastré G 637

Monsieur le Maire rappelle que l'immeuble cadastré G 637 situé dans la zone d'activités de la Georginière a été mis en vente conformément à la délibération N°2012 / 60.

Conformément à l'avis du Service des Domaines, Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition d'acquisition de cet immeuble pour un montant de 75 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition faite par Monsieur GUÉTARI Karim, domicilié 1 allée des Châtaigniers à Cloué (86600), et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide, compte tenu de la disparité de grandeur des parcelles libres à la vente et des difficultés d'accès à celles-ci, d'engager une étude d'aménagement.

Objet : Vente des immeubles cadastrés AK 26 et AK 27

Monsieur le Maire propose de vendre les immeubles cadastrés AK 26 et AK 27 pour leur réhabilitation, suite à une proposition d'acquisition transmise à la Mairie par Monsieur BOUGOUIN Patrick, domicilié 5 Grand Rue à Cloué (86600).

Conformément à l'avis du Service des Domaines, Monsieur le Maire propose de vendre les immeubles cadastrés AK 26 pour un montant de 8 000 € et AK 27 pour un montant de 10 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition faite par Monsieur BOUGOUIN Patrick et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

Objet : Révision triennale du loyer de la gendarmerie

Le bail de location de la caserne de gendarmerie a été établi pour une durée de neuf ans à compter du 15 mars 2010.

Dans le cadre de la révision triennale, conformément à l'avis du Service des Domaines N° 2012 / 139 L 0974, il est proposé de maintenir la valeur locative annuelle à 11 221 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de location.

Objet : Convention d'entretien ménager de la caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'entretien ménager N° 2012 RGPC 086 qui stipule que la commune de Lusignan met à disposition un agent chargé de l'entretien des différents locaux de la brigade de proximité à Lusignan.

Cette convention est établie pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 pour un montant total de 1002.04 €.

La répartition mensuelle est indiquée dans l'article 2 de la convention.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée.

Objet : Restauration des vitraux de l'Église Notre-Dame et Saint-Junien Programme 2013

Madame Francine MARINGUES présente la 4^{ème} tranche du programme de réhabilitation des vitraux de l'église pour l'année 2013, en lien avec la Direction Régionale des Monuments Historiques.

Cette opération de restauration des vitraux concerne les baies N° 6, 8, 10, 7, 3 et 4 et les raquettes de protection pour les baies 6 et 4 de l'Église Notre-Dame et Saint-Junien de Lusignan sur le budget 2013 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 27 426.41 € HT soit 32 801.98 € TTC, pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35% soit 9 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de travaux pour un montant de 27 426.41 € HT soit 32 801.98 € TTC.
- Sollicite l'aide financière de l'État (35%) soit 9 600.00 €.
- Sollicite l'aide du Conseil Général (25%) pour un montant de 6 856.61 €.
- S'engage à financer la totalité de l'opération sur le budget 2013 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Montant des travaux : 27 426.41 € HT soit 32 801.98 € TTC.
 - État (Ministère de la Culture et de la Communication) 9 600.00 €.
 - Conseil Général de la Vienne (25%) 6 856.61 €
 - Autofinancement 10 969.80 €

- Atteste que la commune récupère la TVA (FCTVA) sur cette opération.
- Indique que le numéro de SIRET de la commune de Lusignan est : 21860139100012.
- Précise que la commune est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet du présent dossier.
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Calendrier d'exécution du programme 2013 : durée des travaux 6 mois
fin des travaux en décembre 2013.

Objet : Programme d'aménagement de la rue de Chypre

Monsieur Éric GIRARD présente le dossier d'aménagement de la rue de Chypre, du carrefour de la rue de la Fée Mélusine jusqu'à l'hôpital.

Il rappelle que le maître d'œuvre de ce projet est l'Agence Technique Départementale (ATD). Le montant de ce projet s'élève à 119 355.00 € HT soit 142 748,58 € TTC.

Ces travaux sont la continuité des travaux d'aménagement de l'avenue de Poitiers.

Ils consistent à prolonger le cheminement piéton (largeur de 1,40 m selon les normes d'accessibilité), avec ajout de passage piéton, aménagement des trottoirs, réalisation de dalles podotactiles.

Les travaux de rénovation des réseaux d'eaux et d'assainissement seront réalisés par le SIVEER, l'installation du réseau de gaz de ville par SORÉGIES.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de la Vienne à hauteur de 20 % du montant HT plafonné à 60 000 €, soit un montant de 23 871.00 €.

Le Conseil Municipal :

- décide d'approuver ce projet et de procéder à son inscription budgétaire pour l'année 2013.
- mandate Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention auprès du Département et pour solliciter les services du SIVEER et de SORÉGIES afin d'engager les travaux de réseaux.

Le Conseil Municipal organisera une réunion publique dans le but d'informer les riverains sur les travaux le moment venu.

Objet : Schéma Régional Climat Air Energie

Monsieur le Maire présente une synthèse de ce dossier :

Ce document comporte un état des lieux en région : bilan énergétique, inventaires des émissions de gaz à effet de serres et de polluants atmosphériques, qualité de l'air et un document d'orientations avec des objectifs jusqu'en 2050 (développement des énergies renouvelables, prévention et réduction de la pollution atmosphérique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur la consultation publique concernant le projet de Schéma Régional Climat Air Energie transmis conjointement par le Préfet de Région et la Région Poitou-Charentes.

Ce dossier a été mis à disposition du public du 26 décembre 2012 au 22 février 2013.
